

Chevreuse, le 30 mars 2023

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE L'AMR 78

Le trente mars de l'an deux mille vingt-trois, l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association des Maires Ruraux des Yvelines se tient dans la salle de réception du Domaine de La Roche Couloir à Chevreuse.

Le Président ouvre la séance à 12h en souhaitant la bienvenue à tous les participants ; au préalable, le Secrétaire Général a fait procéder à l'émargement.

Sont présents (sur place) :

Daniel BONTE, Maire d'Auffargis
Rémy BOUTON, Maire d'Arnouville-lès-Mantes
Stéphanie BRIOLANT, Maire d'Emancé
Xavier CARIS, Maire de Bullion
Maurice CHANCLUD, Maire de Longvilliers
Isabelle COPETTI, Maire de Sainte-Mesme
Jean-Louis DUCHAMP, Maire de Vieille-Eglise-en-Yvelines
Didier DUMONT, Membre du CA de l'AMR 78 et Maire de Bennecourt
Jean-Louis FLORES, Trésorier de l'AMR 78 et Maire de Boinville-le-Gaillard
Franck FONTAINE, Vice-président de l'AMR 78 et Maire de Mézières-sur-Seine
Lionel GIRAUD, Maire d'Issou
Stéphane GORNES, Maire de Maulette
Anne GRIGNON, Maire de Lévis-Saint-Nom
Véronique HOULLIER, Maire des Alluets-le-Roi
Dominique JOSSEAUME, Maire de Fontenay-Mauvoisin
Philippe JUMEAUCOURT, Maire de Méricourt
Karine KAUFFMANN, Maire de Médan
Sylvain LAMBERT, Président de l'AMR 78 et Maire de Rochefort-en-Yvelines
Benoît de LAURENS, Maire de Chapet
Sébastien LAVANCIER, Maire de Follainville-Dennemont
Evelyne MARCHAL, Maire d'Hermeray
Joël MARIAGE, Maire du Tertre-Saint-Denis
Daniel MAUREY, Secrétaire Général de l'AMR 78 et Maire de Boinville-en-Mantois
Ysabelle MAY-OTT, Maire de Sonchamp
Bernard MOISAN, Maire de Breuil-Bois-Robert
Christophe NICOLAS, Maire d'Evécquemont
Patrice PREAUX, Maire de Chauffour-lès-Bonnières

Martine QUIGNARD, Membre du CA de l'AMR 78 et Maire de Lainville-en-Vexin
Joëlle ROLLIN, Maire de Blaru
Corinne ROSTAN, Membre du CA de l'AMR 78 et Maire de Mittainville
Jean-François SIRET, Maire d'Ablis
Gérard SOLARO, Maire de Gommecourt
Jacques TROGER, Maire de Clairefontaine-en-Yvelines
Maël WOTIN, Maire de Montalet-le-Bois

Ont donné procuration :

Nathalia BRICAUD, Maire de Ponthévrard à Isabelle COPETTI
Alec JALTIER, Maire de Porcheville à Maël WOTIN
Josette JEAN, Maire de Condé-sur-Vesgre à Sylvain LAMBERT
Guy LECOURT, Maire d'Orcemont à Jean-Louis FLORES
Raphaël NIVOIT, Maire de Gambais à Karine KAUFFMANN
Paul POYER, Maire de Perdreaux à Daniel MAUREY
Jean-Marc RAIMONDO, Maire d'Adainville à Corinne ROSTAN
Stéphane TREMBLAY, Maire de Buchelay à Franck FONTAINE

Le Président donne lecture de l'ordre du jour de cette AGE : un point unique. Il s'agit de la modification des Statuts de l'Association en ses articles 4, 5, 6, 10 et 13, comme suit :

- article 4 : Membres de l'Association

Supprimer l'obligation de soumettre au Conseil municipal de la commune son adhésion à l'Association.

- article 5 : Ressources de l'Association

Ajouter à la liste des ressources, les ressources suivantes : des produits de toute manifestation qu'elle pourra organiser, des participations de l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF), des partenaires et de toutes autres ressources en rapport avec son activité et autorisées par la Loi.

- article 6 : Cotisations

Supprimer l'obligation de faire voter par le Conseil municipal de la commune membre le montant de la cotisation annuelle à l'Association et de l'inscrire au budget de la collectivité.

- article 10 : Assemblée Générale par visioconférence ou téléconférence

Création d'un nouvel article 10 actant la possibilité pour l'Association d'organiser ses Assemblées Générales par visioconférence ou téléconférence.

Il est libellé de la manière suivante :

En cas de besoin, le Président peut décider que l'Assemblée Générale peut se tenir à distance, par visioconférence ou téléconférence.

La vote à distance peut également être autorisé, par correspondance et/ou de manière électronique. Sont réputés présents pour le calcul du quorum prévu à l'article 8 des présents statuts et le calcul de la majorité des membres présents ou représentés, les membres qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou téléconférence et ceux qui votent à distance, par correspondance ou par un procédé électronique.

Les membres qui votent à distance doivent pouvoir faire l'objet d'une identification. Les dates auxquelles les votes par correspondance ou à distance par internet doivent être parvenus au siège de l'Association doivent être précisées dans la convocation.

- article 13 : Conseil d'Administration

A l'alinéa 5, concernant les situations de décès, démission ou perte de la qualité de Maire d'un membre du Conseil d'Administration, supprimer que le Maire lui succédant dans sa fonction électorale le remplace au CA après accord du Président et ratification à l'AG suivante.

Ajouter à la place que le Bureau pourvoit provisoirement au remplacement de ce membre, après avoir recueilli l'approbation du Conseil d'Administration, et qu'il est procédé à son remplacement définitif par la plus prochaine AG.

Le Secrétaire Général indique que ces modifications ont été soumises au Conseil d'Administration de l'Association le 28 février 2023 ; les membres du Conseil d'Administration présents à cette occasion les ont adoptées à l'unanimité.

Il ajoute que ces propositions ont été travaillées avec le concours du Service juridique de l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) et rappelle qu'elles ont été adressées aux membres en amont de la réunion de ce jour.

Le Président met aux voix ces modifications ; elles sont adoptées à l'unanimité.

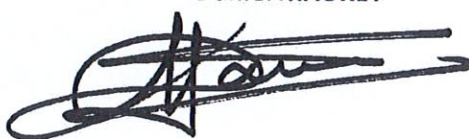
Le Président remercie les adhérents et précise que les statuts ainsi modifiés seront envoyés pour enregistrement en Sous-préfecture de Rambouillet, puisque le siège social de l'Association se trouve à Rochefort-en-Yvelines, par le Secrétaire Général de l'Association.

Le Président lève la séance à 12h20.

**Le Président de l'Association
des Maires Ruraux des Yvelines
Sylvain LAMBERT**

A blue ink signature of Sylvain Lambert, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

**Le Secrétaire Général de l'Association
des Maires Ruraux des Yvelines
Daniel MAUREY**

A black ink signature of Daniel Maurey, featuring a large, stylized 'M' and 'A' followed by a long horizontal stroke.